

Mixtes	COUPE DU PRINTEMPS MIXTES	10/11 AVRIL	STE AGATHE
--------	-------------------------------------	-------------	------------

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales par équipes.
Les modifications des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS: Seuls les Clubs de la Ligue d'Auvergne, affiliés, avec terrain homologué peuvent participer. Une seule équipe par Club.

POUR LES EQUIPIERS/EQUIPIERES: Etre membres permanents et licencié(e)s à l'A.S en 2010 du Club qu'ils représentent. Ceux-ci peuvent être le pro ou l'élève moniteur BP, ou un amateur dont l'index à la date du 2 avril n'est pas supérieur à 18,4. Il n'est pas nécessaire que les joueurs ou joueuses d'une équipe soient les mêmes d'une journée à l'autre à condition d'apparaître sur la liste des 12 équipiers potentiels.

FORME DE JEU

Equipes composées de 6 joueurs ou joueuses.

Repères:

Messieurs - Repères 2

Dames - Repères 4

1er jour:

6 simples / stroke play / 18 trous. Les 5 meilleurs scores du tour sont retenus.

Départage: En cas d'ex-aequo, le 6ème score, puis le 1er score, puis le 2ème, etc... serviront à départager.

2ème jour :

Forme de jeu réduite / match-play / 18 trous. En cas d'égalité de deux équipes au terme d'un match, les capitaines désigneront chacun un équipier qui partira en play-off trou par trou.

Dimanche 5 Avril matin: 1/2 finale (1v4 et 2v3) **Dimanche 5 Avril après-midi:** Finales et petites finales

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe est à envoyer à la Ligue de Golf Auvergne avant le 26 Mars 2010 accompagnée du chèque d'engagement de 150€. Elle sera faite à l'aide du « formulaire d'inscription à une épreuve par équipes de la Ligue Auvergne ».

La liste des équipiers potentiels devra être parvenue à la ligue 7 jours avant le début de l'épreuve, c'est à dire avant le 2 avril minuit. Forfait: Voir Chapitre II-2/ FORFAITS du règlement général.

COMITE DE L'EPREUVE, DEPARTS, REUNION DES CAPITAINES

Le Comité de l'Epreuve est composé d'un représentant de la Commission Sportive de La Ligue, et/ou d'un représentant de la Commission Sportive du club recevant l'épreuve effectivement présents et de l'arbitre ou/et de l'organisateur d'épreuves de club désigné.

Les départs seront disponibles à partir du vendredi midi au club et sur Internet <http://www.ligolf-auvergne.com>

Réunion des Capitaines le samedi matin au Golf de Ste Agathe, 45min avant le premier départ.

PRIX ET RECOMPENSES

Coupe remise par la Ligue de Golf Auvergne à l'équipe vainqueur.

Un souvenir sera offert à la 2ème et 3ème équipe.